

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Tombé

AMENDEMENT**N ° DN123**présenté par
M. Bazin
-----**ARTICLE 3**

A l'alinéa 2, rédiger ainsi le tableau:

(En milliards d'euros courants)

	2019	2020	2021	2022	2023	Total 2019- 2023	2024	2025	Total 2019- 2025
Crédits budgétaires de la mission "Défense"	36.5	38.8	41.1	42.8	42.8	202	42.8	50	294.8

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est de mettre en conformité les ressources budgétaires avec la période de la LPM qui va de 2019 à 2025, afin d'assurer une meilleure visibilité des ressources consacrées aux armées.

Il convient de plus d'assurer une progressivité régulière, chaque année de 2019 à 2025, contrairement à ce qui nous est proposé, qui prévoit un effort important sur les dernières années. Il faut amender la trajectoire budgétaire pour la rendre crédible.

Il s'agit d'éviter le « mur budgétaire » de 2023 prévu par cette loi de programmation militaire.

Si on veut atteindre en 2025 cet objectif de 2% de la défense nationale, soit 50 Milliards d'euros, il ne faut pas repousser l'essentiel des efforts au prochain quinquennat.